

NOS SECTEURS

Date de création : 02/09/2020
Date de première publication : 15/09/2020
Date de version publiée : 15/09/2020

BRANCHE FOYERS ET SERVICES JEUNES TRAVAILLEURS/HLA

Le secteur des Foyers et Services Jeunes Travailleurs

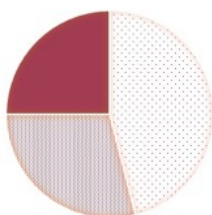
Aujourd'hui la Branche représente

277 entreprises

5100 salariés

UNE BRANCHE COMPOSÉE
MAJORITAIREMENT DE PETITES
STRUCTURES

46% de -10 salariés 75% de -20 salariés 25% de +20 salariés



Porteurs

des valeurs de l'éducation populaire, les foyers et services pour jeunes travailleurs accueillent les jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle et les aident à construire leur vie active (habitat, emploi, santé, formation...) et leur autonomie. (source Uniformation).

La branche est régie depuis le 16 juillet 2003 par la convention collective nationale des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs. C'est une branche innovante qui a signé, très tôt, des accords sur la retraite, la prévoyance et la santé.

La convention collective nationale des organismes gestionnaires de foyers et service pour jeunes travailleurs règle, dans le cadre de la loi du 11 février 1950, sur le territoire national y compris les départements d'outre-mer, les rapports de travail entre les organismes sans but lucratif gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs et les membres salariés qu'ils emploient.

Les organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs sont gérés par des institutions de formes juridiques variées, destinées à assurer une action éducative ou un accompagnement au jeune travailleur en priorité de 16 à 30 ans, et aussi longtemps qu'il peut bénéficier des mesures concernant l'emploi et la formation des jeunes, notamment en lui procurant l'hébergement, la nourriture, des activités culturelles et de loisirs.

Source : convention collective nationale des organismes gestionnaires de foyers et service pour jeunes travailleurs, article 1

Des services spécifiques

- Responsabilité civile des mandataires sociaux

Protéger le patrimoine personnel des dirigeants, c'est-à-dire les membres de votre conseil d'administration, et plus particulièrement les plus exposés d'entre eux (président, directeur, trésorier, secrétaire...) en cas de faute de gestion ou en matière d'emploi. La RCMS a pour vocation de couvrir toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que les assurés peuvent encourir individuellement ou solidairement ainsi que le paiement des frais de défense lors de toute réclamation introduite par un tiers.

- Formation à distance - Webinaire

Il s'agit d'un RDV RH interactif sur un sujet lié au management, compétences et plus-value des ressources humaines. Il s'agit d'une véritable réunion d'information à distance d'une durée d'1H.

Les adhérents de la branche

Foyers, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, Foyer Tolbiac, Foyer Jeunes Cordée à Paris, Adelis à Nantes, Maison des jeunes à Lille, Foyer de jeune fille Castellane à Montpellier, ALJT en Île-de-France,

Habitats jeunes Le Levain à Bordeaux.